

# À boire sans modération !

## Préférez l'eau du robinet

La France est le 3<sup>e</sup> consommateur européen d'eau en bouteille, avec environ 5 milliards de bouteilles consommées chaque année. Une quantité considérable qui pèse lourd sur l'environnement et l'économie. Ce sont autant de bouteilles en plastique jetées qu'il faut collecter et traiter pour leur recyclage. L'eau du robinet, quant à elle, ne manque pas d'avantages : elle est écologique, économique et disponible 24h/24... Alors, pourquoi s'en priver ?

En France, il existe trois types d'eau plate : l'eau minérale, l'eau de source et l'eau du robinet. Elles répondent toutes aux mêmes normes de potabilité. Seules les eaux minérales possèdent des propriétés particulières leur attribuant des vertus thérapeutiques. Les eaux de sources et du robinet sont similaires et proviennent parfois de la même source...

**En buvant l'eau du robinet, chacun peut réduire d'au moins 4 kg sa production de déchets.**

**200 stades de football remplis sur 10 m de hauteur !**  
C'est l'équivalent du volume de déchets généré chaque année en France par la consommation d'eau en bouteille.



Les bouteilles sont aujourd'hui recyclables mais seule un peu plus de la moitié est recyclée. Leur transport, leur collecte et leur tri ont un coût pour la collectivité.

Boire l'eau du robinet au quotidien permet d'économiser les matières premières nécessaires à la fabrication des bouteilles, de diminuer les impacts liés à leur transport, à la collecte et au traitement des déchets générés.

**Pourquoi payer plus cher pour une qualité identique alors que l'eau du robinet est si simple d'accès ?**

**La gourde ? Pas si bête !**  
Pratique pour toute la famille, elle peut être remplie partout où l'on trouve de l'eau potable.



L'eau du robinet est jusqu'à 120 fois moins chère que l'eau en bouteille ! Son prix moyen en France est de **0,0035 €/L**, celui de l'eau de source en bouteille de **0,5 €/L**. La dépense annuelle d'une personne buvant 1 litre d'eau par jour varie considérablement : 1,28 € pour l'eau du robinet contre 182,5 € pour celle en bouteille !!! Soit **724 €** d'économie réalisée chaque année pour une famille de 4 personnes.

**Pour autant, l'eau du robinet suscite des interrogations concernant notamment sa qualité.**

Le goût du chlore est souvent assimilé, à tort, à un défaut de qualité. Au contraire, le chlore protège notre eau. Même si les méthodes de désinfection de l'eau évoluent, le chlore reste le seul

additif permettant de garantir la qualité de l'eau de son stockage jusqu'à notre robinet.

Par ailleurs, plus de 50 critères de qualité ont été définis selon le principe de précaution maximale. Ils garantissent que l'eau du robinet peut être bue par tous, à tout âge et pendant toute une vie sans aucun risque pour la santé.

Surveillée en permanence par la collectivité locale ou la société en charge du service, en plus du contrôle officiel du Ministère de la santé, l'eau du robinet est un des produits alimentaires les plus contrôlés en France.

**Facile d'accès, économique et écologique : privilégions l'eau du robinet !**



**Tout savoir sur l'eau distribuée par votre commune.**

Les résultats des contrôles sont disponibles sur [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)

Votre commune établit chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPOS).

Il est consultable en mairie et accompagne votre facture une fois par an.